Cofinancé par l'Union européenne

Région Nouvelle-Aquitaine

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

OBJET DE LA CONSULTATION SERVICE ENSMA Chasseneuil du Poitou Réaménagement des bâtiments A et B et construction d'une extension 'Futurolab" Mission de diagnostic amiante – Rapport Amiante Avant Travaux		
A2026	Q	000S04893

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES
17 novembre 2026 à 12h00

Article 1. **Identification de l'acheteur**

Maître de l'ouvrage :
Région Nouvelle Aquitaine
14 Rue François de Sourdis
33077 Bordeaux

Mandataire du maître d'ouvrage :
SRIA de l'université de Bordeaux
351, cours de la libération
33405 Talence

Représenté par Nicolas Flament son président

Article 2. **Objet et étendue de la consultation**

2.1 Objet :
Mission de diagnostic amiante – Rapport Amiante Avant Travaux pour l'opération de Réaménagement des bâtiments A et B et construction d'une extension Futurolab à l'ENSMA de Chasseneuil du Poitou.

Lieu(x) d'exécution :
ENSMA

1 Avenue Clément Ader
86360 Chasseneuil-du-poitou

2.2 Mode de passation :
La présente consultation est passée selon une procédure adaptée en application L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

2.3 Type et forme de contrat
Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement.

En vertu des articles R2142-19 à R2142-27 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent présenter leur offre sous la forme d'un groupement d'opérateur économique. L'acheteur n'impose pas de forme juridique déterminée. Les membres du groupement joindront la convention de groupement à l'appui de leur proposition.

En cas d'attribution du présent marché à un groupement momentané d'entreprises, le soumissionnaire, désigné dans le contrat comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation des marchés.

Sous-traitance :
Il est rappelé que la loi 75-1334 du 31/12/1975 oblige l'Entrepreneur principal qui sous-traite l'exécution de certaines parties de son marché à obtenir de l'acheteur, avant le commencement d'exécution des prestations sous-traités, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, selon la procédure prévue aux articles L2193-4 à L2193-7 du Code de la Commande Publique, et partie réglementaire associée.

À cet effet, les concurrents préciseront dans leur offre la part des prestations qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des prestations qu'ils comptent sous-traiter.

2.4 Décomposition de la consultation
Sans objet
2.5 Nomenclature
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71620000	Services d'analyses

2.6 Délai de validité des offres
Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
2.7 Variantes
Aucune variante n'est autorisée

2.8 Durée du marché – Délai d'exécution de la mission
Le marché est en vigueur à compter de sa notification jusqu'à réception des prestations.

Le délai d'exécution de la mission est de 1 mois à compter du démarrage des prestations.

2.9 Forme des prix :
Prix unitaires / prix fermes

2.10 Modification de détail au dossier de consultation :
L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.11 Réalisation de prestations similaires
Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu, avec l'attributaire, à un ou plusieurs marchés pour la réalisation de prestations similaires dans les conditions prévues à l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.

2.12 Prestations réservées :
Aucune prestation de l'accord cadre n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R2113-7 et R2113-8 du Code de la Commande Publique.

2.13 Mise en œuvre d'une clause environnementale ou sociale :
Le marché prévoit une clause RSE dans ses critères d'attribution.
Le marché ne prévoit pas de clause environnementale ou sociale dans ses conditions d'exécution.

Article 3. **Sensibilisation au Respect de la législation de la Région en matière d'égalité**

Dès 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé la charte européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, puis a adopté en 2018 un plan d'action ambitieux et engagé : **« Réaliser l'Egalité en Nouvelle-Aquitaine ».** En 2024, la Région a signé une convention avec le Haut Conseil à l'Egalité, pour une communication sans stéréotype de sexe.
La Commande publique régionale s'inscrit en parfaite cohérence et en relai avec l'ambition portée par la Région dans son plan d'action en matière d'Égalité. Cette dynamique conduit à promouvoir le respect de la législation en matière d'Égalité auprès des opérateurs.trices économiques avec lesquels la Région conclut des marchés.
En ce sens, les candidats soumissionnaires aux marchés publics peuvent produire à l'appui de leur candidature ou offre, tout élément déclaratif relatif aux mesures et engagements existants au sein de leur structure en matière d'Égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le travail.

Article 4. **Contenu du dossier de consultation**

- Le dossier administratif :

- Le marché valant acte d'engagement et intégrant les clauses administratives et techniques
- Le bordereau de prix unitaires à renseigner par le candidat
- Le scenario de commande

- Le dossier des annexes :
 1. Plans des Espaces existants à diagnostiquer
 2. Les plans 2D par bâtiments et par niveaux au stade APS (format PDF),
 3. Dossier Technique Amiante (DTA) réalisé par la société VERITAS le 02/12/2016, référencé N°6384887,
 4. Rapport d'évaluation de l'état de conservation de matériaux et produits de la liste A et de la liste B contenant de l'amiante. Réalisé par la société VERITAS le 23/06/2016, référencé N°6384887,
 5. Rapport de prélèvement et d'analyse pour recherche d'amiante (ascenseur).
 6. RAAT réalisé pour travaux 02/2022 et 04/2022
 7. Rapports initiaux de 2007

Article 5. **Présentation des candidatures et des offres**

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1. Pièces de la candidature :
Telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :
Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Libellés	Signature
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise		Non
Dossier de référence qui devra comporter une présentation de prestations de nature et d'importance similaires à celles objet du présent marché, en indiquant leur objet et leur montant, leur date d'exécution, le lieu d'exécution et les coordonnées (nom-téléphone) du maître d'ouvrage public ou privé, accompagné de certificat(s) de capacité ou de tout document permettant de vérifier la bonne exécution des références présentées		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2 Pièces de l'offre :

<table>
<tr><th>Libellés</th><th>Signature</th></tr>
<tr><td>Le marché joint valant acte d'engagement dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ou le cas échéant l'habilitation de signature du mandataire par ses cotraitants.</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td>Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le scenario de commande dûment complété à joindre en pdf pour signature et en excel pour analyse</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td>Un mémoire technique contenant les précisions attendues par le mandataire du maître d'ouvrage. Le mémoire doit être limité à <u>10 pages maximum</u> (hors planning, exemples de livrables, CV et fiches de références) et donner des éléments en rapport avec l'exécution de la mission :
<table>
<tr><th>Attentes du Mandataire du maître d'ouvrage</th><th>Précisions attendues dans le mémoire technique</th></tr>
</table>
</td><td>Non</td></tr>
</table>

	Une méthodologie adaptée	Détailler la méthodologie (compréhension des enjeux et des missions, planning détaillé des interventions, conditions d'intervention, modes opératoires, contenu des livrables avec des exemples illustrés)	
	Des moyens humains qualifiés et présentant des références sur des opérations similaires	Détailler les moyens humains : organigramme de l'équipe identifiant nominativement les membres de l'équipe et précisant leur rôle et fonction, joindre leur CV (titulaire et suppléant), préciser les principales caractéristiques des opérations qu'ils ont suivies ainsi que les certificats de qualification de l'entreprise	
	Des moyens techniques adaptés	Détailler les moyens techniques prévus : fournir la liste des différents matériels utilisés.	
Une note sur les mesures prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement : mesures prises pour respecter les exigences en matière de réduction de l'empreinte carbone, de l'écoresponsabilité numérique et de l'utilisation de matériel éco conçu ou reconditionné			Non

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des propositions ci-après.

Les propositions seront entièrement rédigées en langue française.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché :

- ***Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.***
- ***Attestation d'assurance en cours de validité***
- ***Kbis***
- ***RIB***

Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6. **Modalités de remise des propositions**

TRANSMISSION ELECTRONIQUE UNIQUEMENT

La transmission des offres s'effectuera par voie électronique sur la plateforme Demat Ampa

https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=611542&orgAcronyme=cr-aquitaine

Avant la date et heure figurant en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les propositions parvenues après la date et l'heure limites indiquées ne seront pas retenues.

Ce site est libre d'accès, cependant le candidat devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation dudit site (création d'un compte).

Les concurrents devront utiliser la plate-forme pour tous leurs échanges avec l'acheteur.

Vous devez être connecté à la plateforme sur votre profil entreprise pour émettre une réponse.

Deux possibilités de signature :

1. Signature manuscrite

La signature scannée des documents est acceptée pour la transmission de l'offre. L'exemplaire manuscrit original sera demandé seulement à l'attribution.

2. Signature électronique

La signature électronique devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES, soit un certificat permettant de vérifier l'identité du signataire habilité.
La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Vous pouvez poser vos questions relatives à la consultation via le module Question/réponse de la plateforme avant le 10/11/2026.

Une réponse sera apportée au plus tard 5 jours avant la remise de l'offre, le concurrent devra prendre en compte cette réponse dans le contenu de son offre.

Précisions concernant la candidature

- Avant de procéder à l'examen des offres, si l'on constate que des pièces de la candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les soumissionnaires concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours.
- Toute offre incomplète pourra être immédiatement écartée.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-7, R.2152-6, R.2152.7 et R.2152-11 du Code de la Commande Publique et au vu des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

VALEUR TECHNIQUE / 55 POINTS		DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE 5 POINTS	PRIX / 40 POINTS	TOTAL
Méthodologie et outils	Moyens humains			
30	25	5	40	**100**

1- Valeur technique de l'offre (55 points) :

- Pertinence de la méthodologie et des outils mis en œuvre pour la réalisation des prestations (méthodologie, répartition des charges par mission pour chaque typologie de prestation, outils et livrables associés) appréciée au regard du mémoire technique.
Très bonne qualité : **30** points
Bonne qualité : **25** points
Qualité moyenne : 15 points
Faible qualité : **5** points
Très faible qualité : **1** point
0 correspondant à l'absence de pièces

- Qualité et adéquation des moyens humains mis en œuvre pour l'exécution des prestations, complémentarité et complétude des compétences proposées et mobilisables pour réaliser le contrat (capacités d'expertises, pool de compétences, expériences, etc.) appréciée au regard du mémoire technique et des CV associés.
Très bonne qualité : **25** points
Bonne qualité : **20** points
Qualité moyenne : **10** points
Faible qualité : **5** points
Très faible qualité : **1** point
0 correspondant à l'absence de pièces

2- Démarche environnementale (5 points) :
Pertinence des mesures adoptées par le candidat pour limiter l'impact environnemental du présent marché, notamment :
• les actions mises en œuvre pour l'exécution des prestations, concernant les déplacements, les modes de communication, les outils numériques, le recours à des produits plus vertueux ou tout autre aspect jugé pertinent par le candidat ;
• les actions mises en œuvre pour la sensibilisation et la formation des intervenants aux enjeux environnementaux.
Très bonne qualité : **5** points
Bonne qualité : **4** points
Qualité moyenne : **3** points
Faible qualité : **2** points
Très faible qualité : **1** point
0 correspondant à l'absence de pièces

3- Prix de prestations (40 points)

Sur la base du prix de l'offre (scenario de commande de l'acheteur appliqué au prix BPU du candidat) suivant la formule :

N3 PRIX = 40x [1-2 x [(P offre analysée-P offre moins disante) /offre moins disante]]

Où P offre moins disante est le coût de l'offre de prix la moins élevée déterminée à partir du scénario de commande de l'acheteur appliqué aux prix du BPU du candidat (une fois écartée, d'une part, toute offre susceptible d'être anormalement basse, inappropriée, irrégulière ou inacceptable et, d'autre part, les prestations complémentaires éventuellement proposées), et P offre analysée est le coût de l'offre considérée et déterminé de la même manière.

Le scénario de commande, donné dans le second onglet du fichier BPU, n'est utilisé que pour la détermination du prix de l'offre et n'est pas à considérer par les candidats comme une expression des besoins liée à la présente consultation.

La note finale sera obtenue en ajoutant les notes "prix", "valeur technique" et « démarche environnementale ». En cas d'ex aequo, les règles ci-dessous s'appliqueront dans l'ordre suivant :
1/ La proposition ayant la note « Valeur technique » la plus élevée sera classée devant ;
2/ En cas d'égalité de la note « Valeur technique », la proposition la moins disante sera classée devant.
Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente ;

☒ L'acheteur a prévu de recourir à la négociation avec les 3 premiers candidats ayant soumissionné. Néanmoins, et conformément à l'article R2123-5 du CCP précité, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

A l'issue de la négociation, après confirmation par chaque candidat concerné des modifications éventuelles de son offre, l'acheteur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment

Article 7. **Voies et délais de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue du Tastet - CS 21490
33063 BORDEAUX Cedex

Les voies de recours ouvertes aux concurrents sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.